



Les arnaques internet et les "protections"

Par **Bocifius**, le 16/05/2013 à 13:03

Je me suis fait arnaquer par le site Bidwiz qui fait des prélèvements intempestifs après que j'aie commis la faute de fournir mes coordonnées bancaires pour une somme de 50 euros! Aujourd'hui, 16 mai, moins de 10 jours après cet achat, ils prélèvent un montant de 59,99 euros sur mon compte bancaire. Quand je relate les faits à ma conseillère financière de la Banque Postale, pour ne pas la nommer!, elle m'invite à prendre des informations sur la "nouvelle protection" (sic) qu'offre sa banque avec une police d'assurance pour les victimes d'arnaques. Sauf que ça ne s'applique pas aux gens qui ont volontairement donné leur coordonnées bancaires sur un site! Ma question est la suivante: quels sont les recours pour connaître l'adresse véritable et légale de ces sites afin de pouvoir communiquer avec eux ou, advenant une arnaque pure et simple, trouver les coordonnées pour récupérer éventuellement les sommes qui nous ont été prélevées sous de fausses représentations? Merci de me répondre!

Par **youris**, le 16/05/2013 à 13:36

bjr,
comme souvent ces sites sont domiciliés dans des pays étrangers souvent exotiques et hors UE, je crains que vous n'ayez aucun recours car il vous sera difficile de trouver et d'incriminer les personnes responsables de ces sites.
c'est la rançon de la liberté sur internet.
je crois que ce site est basé aux îles caïmans, paradis fiscal bien connu.
en jouant vous avez accepté les conditions générales de ce site.
cdt